

IMMATRICULATION D'UNE S.A.R.L.

COÛT

Frais Greffe à l'ordre du GTC de Fort-de-France

- 35,64 € Constitution avec création d'établissement
- 63,65 € Création sans activité
- 66,20 € Achat, apport, mutation onéreuse, prise en location-gérance

Frais CCI Martinique

Prestation de base gratuite

Service +

- 70 € Uniquement par Carte bancaire ou en Espèces (faire l'appoint)

Le formulaire M0 est téléchargeable sur

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R13752>

Pour le gérant majoritaire, le numéro de sécurité sociale est exigé

Le formulaire « TNS » est téléchargeable sur

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17349>

👉 Remarque : le gérant d'une SARL est obligatoirement une personne physique, pas une société

PIECES JUSTIFICATIVES

POUR LA SOCIETE

- 1 **original des statuts** paraphés, datés et signés par les associés ou l'associé unique
- 1 exemplaire **original de l'acte de nomination du gérant** s'il n'est pas nommé dans les statuts
- 1 **attestation de dépôt bancaire**
- 1 exemplaire du **rapport du commissaire aux apports**, si la valeur d'un bien apporté excède 30 000 € ou si la valeur totale de l'ensemble des apports en nature est supérieure à la moitié du capital.

***Dispense pour les EURL** si les conditions prévues ci-dessus sont réunies ou si l'associé unique, personne physique, exerçant son activité professionnelle en nom propre avant la constitution de la société, y compris sous le régime de l'EURL apporte des éléments qui figuraient dans le bilan de son dernier exercice.*

- 1 exemplaire du **Journal d'Annonces Légales** ou copie de la **demande d'avis accompagnée de la facture** précisant le nom du journal et la date de parution
- 1 exemplaire de la **Liste des Bénéficiaires Effectifs**
(Se renseigner sur le tarif - paiement uniquement par chèque)

**POUR LE OU LES GERANTS (associés ou non)
non immatriculé (s) auprès du RCS**

- 1 copie de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité
- 1 déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation
 - ↳ Si vous êtes étranger hors CEE
- 1 copie recto-verso de la **carte de résident** en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel

POUR L'ACTIVITE

Si elle est réglementée : Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, du diplôme ou du titre nécessaire à l'activité.

Pour les transports : Attestation d'aptitude à l'inscription délivrée par la D.E.A.L.

Pour les ventes de boissons alcoolisées à consommer sur place, à emporter : Récépissé de déclaration d'ouverture, de mutation ou de translation, dûment validé par la Mairie du lieu d'implantation (imprimé cerfa n° 11543).

Pour la restauration et les métiers de bouche : Attestation de suivi de stage d'hygiène, Déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale (imprimé cerfa n° 13984), Information à faire en Mairie.

POUR LE LOCAL ET LE FONDS

Création simple	Création par prise en location-gérance
<ul style="list-style-type: none">• 1 copie du bail commercial établi au nom de la société <u>ou</u> du titre de propriété <u>ou</u> d'un contrat de domiciliation <u>ou</u> d'un justificatif de domicile du dirigeant <u>ou</u> une attestation de mise à disposition + une copie du justificatif du local de l'hébergeant	<ul style="list-style-type: none">• 1 copie du contrat de location-gérance enregistré par le Service des Impôts des Entreprises si le contrat est à durée indéterminée• 1 exemplaire du Journal d'Annonces Légales <u>ou</u> 1 copie de la demande d'avis accompagnée de la facture précisant le nom du journal et la date de parution.
Création par achat de fonds	
<ul style="list-style-type: none">• 1 copie de l'acte de vente enregistré par le Service des Impôts des Entreprises• 1 exemplaire du Journal d'Annonces Légales <u>ou</u> 1 copie de la demande d'avis accompagnée de la facture précisant le nom du journal et la date de parution	<p style="text-align: center;"><i>Toutes les formalités relatives à la prise en location-gérance d'un fonds nécessitent des déclarations conjointes du loueur et du preneur pour leurs formalités au CFE</i></p>
	Dans le cas d'une donation
	<ul style="list-style-type: none">• 1 copie de l'<i>acte de donation</i>

Tous les actes remis par les étrangers ou membres de l'Union Européenne doivent être traduits en français.